

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 209.363 du 30 novembre 2010

G./A.193.216/VI-18.304

En cause :

LIZIN Anne-Marie,
ayant élu domicile chez
Mes François-René SWENNEN et
René SWENNEN, avocats,
boulevard Piercot, n° 13/21,
4000 Liège,

contre :

**la société civile sous forme de société coopérative
à responsabilité limitée
Centre hospitalier régional de Huy,,
en abrégé C.H.R.H..**

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 2 juillet 2009 par Anne-Marie LIZIN qui demande l'annulation de la décision prise par le conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Huy le 7 mai 2009 de prendre acte du courrier de la fédération Huy-Waremme du parti socialiste et de sa démission de plein droit de son mandat d'administratrice du même établissement;

Vu l'arrêt n° 207.241 du 6 octobre 2010, notifié aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle entache l'arrêt n° 207.241 prononcé le 6 octobre 2010 dans le cadre de la présente affaire; qu'il convient de corriger cette erreur de la manière indiquée au dispositif,

D E C I D E :

Article unique.

A la première page de l'arrêt n° 207.241, il y a lieu de lire "n° 207.941 du 6 octobre 2010".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le trente novembre deux mille dix par :

M^{me} Odile DAURMONT,
MM. Paul LEWALLE,
Yves HOUYET,
M^{me} Caroline HUGÉ,

Président de chambre,
Conseiller d'Etat,
Conseiller d'Etat,
Greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Caroline HUGÉ.

Odile DAURMONT.